

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-635  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET**  
**Création d'une régie de recettes**  
**auprès du service de la déchetterie de Chaudes-Aigues**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020, n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Considérant** l'ouverture de la déchetterie de Chaudes-Aigues ;

**Considérant** qu'il convient de créer une régie de recettes pour permettre d'encaisser le produit des dépôts de déchets auprès du service de la déchetterie de Chaudes-Aigues ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De créer une régie de recettes ayant pour objet l'encaissement des dépôts de déchets sur le site de la déchetterie de Chaudes-Aigues ;

**Article 2 :** De signer l'acte constitutif de ladite régie et les éventuels avenants précisant les conditions de fonctionnement ;

**Article 3 :** De procéder à la nomination des régisseurs titulaire, suppléant, mandataires ;

**Article 4 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

**Article 5 :** De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Flour, le 2 octobre 2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD

**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le 07 OCT. 2025**

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 07 OCT. 2025

Annexes de l'acte en Préfecture  
015-200066660-20251001-DEC2025-635-AU  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025